

seil privé, à l'issue de la première réunion du cabinet. La Chambre des communes sera présidée par un nouveau président.

### Une femme présidente de la Chambre

Mme Jeanne Sauvé, député de la circonscription montréalaise d'Ahuntsic et ancien ministre des Communications, a été nommée au poste de président de la Chambre des communes; c'est la première fois qu'une femme accède à ce poste.



Mme Jeanne Sauvé

La nomination, annoncée le 29 février par le premier ministre, M. Trudeau, a été approuvée par le chef de l'Opposition, M. Joe Clark.

Le président de la Chambre dirige les débats et il est chargé du personnel de la Chambre qui comprend environ 1 500 personnes. Il occupe une résidence officielle.

Mme Sauvé, qui a été élue pour la première fois à la Chambre des communes en 1972, a occupé immédiatement le poste de ministre d'État aux Sciences et à la Technologie. Réélue en 1974, elle devenait ministre de l'Environnement, puis, l'année suivante, ministre des Communications.

Mme Sauvé est diplômée de l'Université d'Ottawa, sa ville natale, et détient un diplôme en économie de Londres ainsi qu'un diplôme d'études en civilisation française de l'Université de Paris (1952).

Comme le veut la tradition de l'alternance, Mme Sauvé succède à un président anglophone, M. James Jerome, nommé juge en chef adjoint de la Cour fédérale.

Pour la première fois aussi, le président de la Chambre n'est pas un avocat. Avant d'entrer en politique fédérale, Mme Sauvé était journaliste à Radio-Canada.

### Mise en valeur des ressources énergétiques de la Nouvelle-Écosse

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, a déclaré dernièrement que les pétro-dollars de l'Alberta serviraient probablement à mettre en valeur les richesses énergétiques de sa province.

M. Buchanan a dit qu'il était sûr que l'on trouverait un moyen de faire servir le fonds du patrimoine de l'Alberta à l'exploitation du charbon, du gaz naturel et du pétrole de la Nouvelle-Écosse.

Jusqu'à présent, l'Alberta a prêté à d'autres provinces \$925 millions de son fonds.

Vers la fin de la nouvelle décennie, la Nouvelle-Écosse commencera à exploiter l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, mais M. Buchanan a laissé entendre que cette exploitation serait assurée uniquement par sa province avec l'aide du gouvernement fédéral.

Pour produire son électricité, la Nouvelle-Écosse dépend du pétrole étranger dans une proportion de 55 p. cent. Selon M. Buchanan, cette dépendance sera réduite à 10 p. cent en cinq ou six ans et les découvertes de gaz naturel finiront par mettre fin à toute dépendance.

M. Buchanan a finalement exprimé l'espoir que le pétrole de l'Alberta sera distribué en Nouvelle-Écosse vers 1982.

Ces déclarations ont suivi un entretien entre M. Buchanan et le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed.

### Ouverture d'une ligne de crédit à l'Ouganda

Le Canada a consenti au nouveau gouvernement de l'Ouganda une ligne de crédit de \$3 millions à titre d'assistance immédiate à la reconstruction du pays.

Cette aide non liée sera décaissée d'ici au 31 mars 1981, dans le cadre d'un accord de cofinancement conclu avec la Banque mondiale, laquelle administrera la somme selon les mêmes modalités et aux mêmes fins que sa propre contribution de \$50 millions.

Les crédits doivent servir à l'achat de matières premières, de matériel, de pièces de rechange et d'autres biens d'équipement nécessaires pour réactiver l'économie ougandaise, momentanément paralysée mais très prometteuse. Cet accord n'autorise pas l'achat de biens de consommation.

L'aide canadienne à long terme en

### Subventions pour l'aide aux réfugiés

Des fonds de l'ordre de \$1 310 000 seront offerts à des organismes bénévoles à but non lucratif en vue d'appuyer et de renforcer leur action dans les domaines de l'adaptation et de l'intégration des réfugiés indochinois au Canada. Dès à présent, le gouvernement fédéral met \$710 000, sous forme de subventions, à la disposition des groupes qui s'occupent essentiellement d'établir la liaison entre les réfugiés indochinois et les organismes bénévoles de la collectivité. Les fonds ainsi accordés serviront à couvrir les frais d'administration découlant des activités des organismes en question.

Aux \$710 000 du Programme de subventions, s'ajouteront \$600 000 qui seront mis à la disposition d'autres groupes et organismes par l'entremise du Programme actuel d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI). Le PEAII permet l'achat de services (tels que l'interprétation et le *counselling*) pour les immigrants, y compris les réfugiés.

Les services en question ne doivent pas doubler ceux fournis par le gouvernement fédéral ni ceux des autres ordres de gouvernement ou d'organismes privés oeuvrant au sein de la collectivité.

La décision d'accorder des subventions aux différents organismes de coordination et aux nombreuses organisations de tout le Canada restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année financière 1980-1981.

faveur de l'Ouganda (interrompue en 1973) ne pourra sans doute reprendre que lorsque sera achevée la revue de la politique d'aide du gouvernement canadien et que l'Ouganda aura établi ses besoins et priorités.

Toutefois, étant donné l'intérêt certain qu'il porte à la stabilité politique et économique de ce pays de l'Est de l'Afrique, le Canada a décidé de participer aux efforts immédiats de la communauté mondiale pour aider à rebâtir l'économie ougandaise.

Actuellement, l'assistance canadienne à court terme en faveur de l'Ouganda dépasse \$4 millions; cette somme comprend la nouvelle ligne de crédit, des secours d'urgence ainsi que des contributions aux organisations non gouvernementales canadiennes oeuvrant dans le pays.